

DATE	DOSSIERS	OBJET
22/04/2016 1 <sup>ERE</sup> SESSION ATELIER N°4	PLAN DE DEPLACEMENTS INTER-ENTREPRISES (PDIE)	RESTAURATION ET HEBERGEMENT
PARTICIPANTS	ANNICK BERNER (OFFICE DE TOURISME SARREGUEMINES CONFLUENCES), AGNÈS MOYA (THYSSEN KRUPP INDUSTRIAL SOLUTIONS) CHRISTIAN HECTOR (CASC), RÉGIS GLATZ (CASC)	
EXCUSÉS		

### 1. Déroulement de la réunion

En préalable aux échanges, les objectifs et les sujets traités lors de cet atelier sont rappelés aux participants ; à savoir les comportements des salariés de nos zones d'activités lors des pauses déjeuners et les besoins en hébergement auxquels sont confrontés les entreprises ou leurs collaborateurs.

Mme MOYA étant la seule représentante d'une entreprise présente à l'atelier, le cas de l'entreprise THYSSEN-KRUPP nous est présenté.

#### ❖ En matière de restauration

L'entreprise située en ZI de Sarreguemines dispose d'une salle de restauration mais pas d'un service de restauration. Les salariés souhaitant se restaurer sur place ont organisé via le Comité d'Entreprise le mode de restauration actuel, c'est-à-dire le recours à un traiteur.

Sur les 70 salariés que compte l'entreprise, seule une trentaine de salariés a recours à ce mode de restauration.

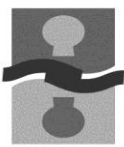
Celui-ci répond à un besoin qui est lié au rôle du salarié dans l'entreprise :

- Les personnes travaillant en atelier disposent d'un temps de pause de 30 minutes et portent une tenue de travail. Par conséquent, une sortie d'usine pour la pause méridienne ne peut être envisagée.
- Les employés de bureau disposant d'un temps de pause plus important et n'étant pas contraints par un changement de tenue peuvent se restaurer en dehors de l'entreprise.

Par conséquent, l'approche est différente en matière de déplacement : dans le premier cas, le service de restauration se déplace vers les salariés ; dans le second cas ce sont les salariés qui se déplacent vers le service de restauration. Ce dernier cas générant donc plus de flux en matière de déplacement provoquant parfois des désordres dans la circulation au moment de la pause déjeuner.

Si le recours à un traiteur peut permettre de réduire les déplacements, il ne répond pas aux besoins de diversité de l'offre et de confort que pourrait offrir un service de restauration sur le lieu de travail. Il est donc proposé d'étudier la possibilité aux entreprises qui disposent d'un service de restauration de l'ouvrir aux autres entreprises.

En ce qui concerne THYSSEN-KRUPP, l'entreprise se situant à proximité de l'hôpital Robert PAX, il est proposé de se renseigner sur la possibilité pour celui-ci d'accueillir des salariés d'entreprises voisines lors de la pause déjeuner et dans l'affirmative de demander si la tenue de travail peut poser un problème.



Pour les repas pris à l'extérieur, il est à noter qu'en ZI de Sarreguemines, ou à proximité, l'offre de restauration est relativement présente : restaurants, snack-kebab, CAT la Ruche, mess de la gendarmerie, zone commerciale...

Pour limiter les flux, il convient d'inciter au covoiturage, plus facile à organiser que les déplacements domicile-travail.

Concernant l'Europôle qui ne bénéficie pas d'une offre de restauration de la ZI de Sarreguemines, et l'absence d'entreprise située sur cette zone lors de cet atelier de travail, on ne peut qu'évoquer la situation de SMART qui dispose d'un service de restauration dans l'entreprise. D'après les retours de la première enquête le service de restauration de SMART n'est pas suffisamment utilisé et l'entreprise n'est pas contre l'idée de l'ouvrir à d'autres.

## ❖ En matière d'hébergement

Plusieurs situations peuvent se présenter aux entreprises lorsqu'il s'agit de déplacements pour des courtes durées de collaborateurs externes et internes à l'entreprises ou le besoin en hébergement de longue durée pour des salariés en CDD ou en Intérim.

L'expérience de l'entreprise THYSSEN KRUPP a permis à celle-ci de se constituer une liste des établissements à solliciter selon les besoins et la durée du séjour des personnes concernées : les chambres d'hôtes pour les commerciaux, l'hôtel Union, ou l'Amadeus pour les courts séjours car l'hôtel ne dispose pas d'un restaurant, l'Auberge Saint-Walfrid pour les cadres.

Il est rappelé que l'office de tourisme peut accompagner les entreprises à la recherche d'un hébergement sur le territoire communautaire car celui-ci dispose des informations nécessaires quant à l'offre et à la disponibilité de la quasi-totalité des hébergements.

Ces échanges permettent également d'évoquer les moyens de déplacement des collaborateurs lors de ces séjours pour lesquels les questions des transports en commun et d'autres modes de déplacement comme l'autopartage peuvent apporter des réponses. Il en va de même pour la mise en place de services communs à l'attention de ces touristes d'affaires.

L'entreprise Thyssen Krupp connaît également le cas particulier d'un salarié allemand expatrié, qui, pour des raisons fiscales nécessite une adresse en France. Des offres d'hébergement saisonnier peuvent être proposées à l'entreprise.

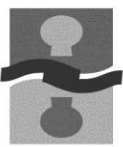
Les entreprises ou du moins les salariés concernés peuvent connaître des besoins en hébergement lorsqu'il s'agit de jeunes en apprentissage, intérimaires ou en CDD. La Mission Locale du Bassin de Sarreguemines a lancé en 2013 l'initiative Loj'toit. Il s'agit d'un guichet d'information unique sur le logement et l'hébergement à destination des jeunes. Le guichet d'informations apporte également un accompagnement spécifique dans les démarches pour l'accès et l'autonomie dans le logement.

En outre, la Mission locale a développé une expérimentation en proposant, en partenariat avec un bailleur privé, un appartement meublé et équipé en colocation sur des baux de courte durée pour l'accueil de jeunes en formation, en apprentissage ou en CDD dans nos entreprises locales.

Une information accrue de ces dispositifs doit être développée vers les entreprises.

## **2. Actions à mener**

- En matière de restauration : se renseigner auprès de l'hôpital Robert Pax sur le fonctionnement de son service de restauration



- Réaliser un questionnaire sur les besoins en hébergement des entreprises
- Solliciter les hébergeurs et promoteurs (Union, AUERT,...) pour connaître leur offre pour des séjours de longue durée et éventuellement les inviter au groupe de travail
- Soumettre la problématique de la mobilité et des services des touristes d'affaires au groupe de travail mobilité.

### **3. Prochaine réunion**

- jeudi 26 mai de 8h30

Régis GLATZ  
Chef du service Tourisme et Habitat